

2018/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

N° DEL2018_05_21

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

Absent :

LE BRUCHEC Marie-Christine

3 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 20 septembre 2018

OBJET : TRAVAUX – ACQUISITION ET INSTALLATION DE TOILETTES AUTOMATIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Les toilettes actuelles situées place Mainlièvre ne donnent pas satisfaction.

Une étude a été réalisée pour les remplacer par des toilettes automatiques, plus modernes, plus confortables et plus simples à entretenir.

Tarif des toilettes automatiques 35 500 € HT soit 42 600 € TTC.

Fournisseur MPS Modèle LU500 peinture gamme essentielle.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses			Recettes	
	HT	TTC		
Travaux	35 500.00 €	42 600.00 €	Département (PST 2018)	7 100.00 €
			Autofinancement	35 500.00 €
TOTAL	35 500.00 €	42 600.00 €	TOTAL	42 600.00 €

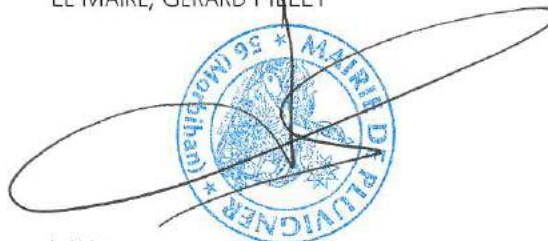
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 14 septembre 2018 ;

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX ET LE PLAN DE FINANCEMENT. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

N° DEL2018_05_22

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

Absent :

LE BRUCHEC Marie-Christine

3 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 20 septembre 2018

OBJET : TRAVAUX – ACQUISITION D'ILLUMINATIONS DE NOËL

Afin de moderniser les illuminations de Noël, il a été envisagé d'acquérir de nouveaux motifs.

Le coût de ces équipements est de 10 589,75 € TTC.

La mise en œuvre sera assurée par le personnel des services techniques.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 14 septembre 2018 ;

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE ACQUISITION.
M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

N° DEL2018_05_23

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

Absent :

LE BRUCHEC Marie-Christine

3 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 20 septembre 2018

OBJET : TRAVAUX – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE ET DEPANNAGE DU RESEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le contrat de maintenance et dépannage du réseau d'éclairage public pluvignois doit être renouvelé.

Il sera confié à l'entreprise ENGIE.

Le coût trimestriel du service est de 3 694,50 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 14 septembre 2018 ;

Envoyé en préfecture le 18/10/2018

Reçu en préfecture le 18/10/2018

Affiché le **18/10/2018**

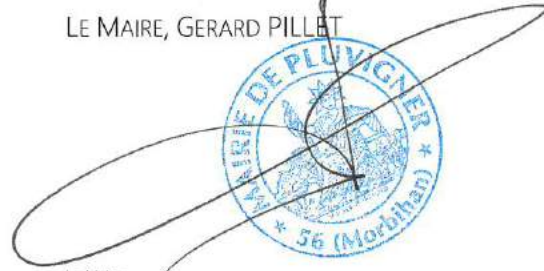
ID : 056-215601774-20180927-DEL2018_05_23-DE

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE PRESTATION.
M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

N° DEL2018_05_24

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

Absent :

LE BRUCHEC Marie-Christine

3 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 20 septembre 2018

OBJET : TRAVAUX – MISE EN ŒUVRE D'UN AEROGOMMAGE SUR LE CALVAIRE AUX ORTIES

En marge de la réfection du monument aux morts, il est apparu opportun de traiter également le calvaire situé dans le même secteur.

L'intervention sera réalisée par l'entreprise AEROGOMMAGE SYSTEME de Local Mendon.

Le coût des travaux est de 384 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 14 septembre 2018 ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2018

Reçu en préfecture le 15/10/2018

Affiché le 16/10/2018

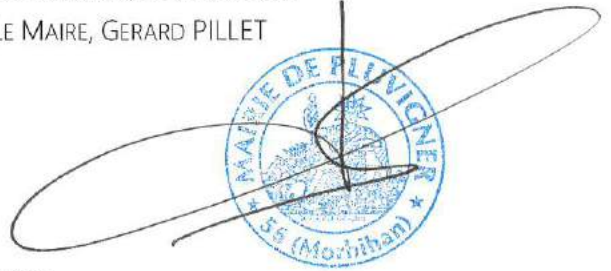
ID : 056-215601774-20180927-DEL2018_05_24-DE

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

N° DEL2018_05_25

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

Absent :

LE BRUCHEC Marie-Christine

3 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 20 septembre 2018

OBJET : TRAVAUX – ORGANISATION D'UN SPECTACLE PYROTECHNIQUE POUR LE CENTENAIRE DE LA 1ERE GUERRE MONDIALE

Pour marquer le centenaire de la fin de la première guerre mondiale, la municipalité souhaite organiser, le 10 novembre en fin d'après-midi, un spectacle pyrotechnique sur la place Saint-Michel.

L'inauguration des stèles récemment restaurées se déroulera au même moment.

Ce spectacle est produit par la SARL VOS NUITS ETOILEES de Pluméliau, pour un coût de 2 000 € TTC.

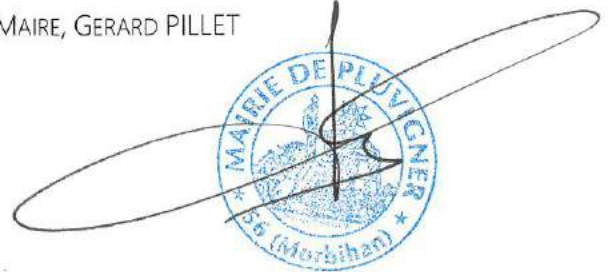
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 14 septembre 2018 ;

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE L'ORGANISATION DE CE SPECTACLE. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

N° DEL2018_05_26

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

Absent :

LE BRUCHEC Marie-Christine

3 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 20 septembre 2018

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ÉTAT

La télétransmission des dossiers de marchés publics est désormais possible par l'intermédiaire de l'application @ctes. Pour rappel, les marchés publics dont le montant est égal ou supérieur à 209 000,00 € HT doivent être transmis au contrôle de légalité.

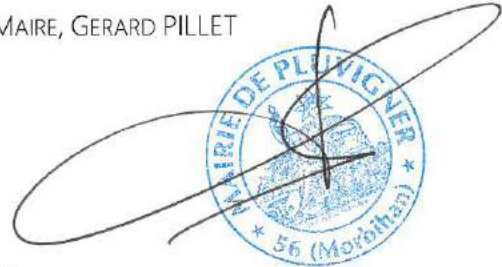
La commune avait déjà la possibilité de procéder à la transmission dématérialisée des actes, la transmission des dossiers de marchés publics simplifiera encore les procédures. Un avenant à la convention initiale est nécessaire.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE M. LE MAIRE A SIGNER CET AVENANT (CF. ANNEXE DEL2018_05_26).

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour

A circular official stamp of the Mayor of Pluvigner, Brittany, with the text "MAIRIE DE PLUVIGNER" and "* 56 (Morbihan) *". A large, stylized signature in black ink is written over the stamp.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

N° DEL2018_05_27

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

Absent :

LE BRUCHEC Marie-Christine

3 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 20 septembre 2018

OBJET : PERSONNEL ET CONCERTATION – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

En début de chaque année scolaire, en fonction des effectifs inscrits à l'école de musique, il convient d'ajuster les quotités horaires des différences emplois.

L'emploi MUS 5 créé à temps complet passera à 18/20^{ème} au mois de novembre 2018.

Vu l'avis favorable de la commission du personnel du 21 juin 2018 ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2018

Reçu en préfecture le 15/10/2018

Affiché le 16/10/2018

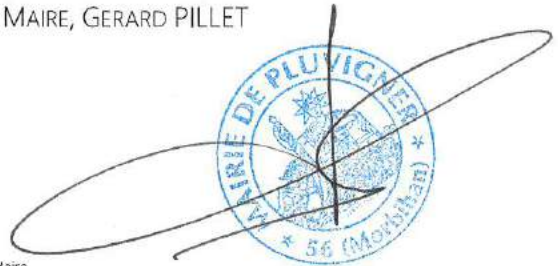
ID : 056-215601774-20180927-DEL2018_05_27-DE

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

N° DEL2018_05_28

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

Absent :

LE BRUCHEC Marie-Christine

3 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 20 septembre 2018

OBJET : PERSONNEL ET CONCERTATION – AUTORISATION DE RECOURIR AUX AGENTS NON TITULAIRES POUR L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

En marge de la définition des emplois permanents, la collectivité a recours à des agents non-titulaires parce que les besoins varient énormément d'une année à l'autre en fonction des évolutions des effectifs et des départs des agents.

Par ailleurs, la structuration des équipes n'étant pas définitive (restauration et espace verts), la commune a également recours à ce type de contrat.

Le tableau suivant reprend les grades, catégories, durées hebdomadaires de service, durées et indices de rémunération.

Libellé fonction ou poste ou emploi	Grade	Cat.	Quotité de temps de travail	Durée	Indice brut
DIVISION ESPACES VERTS					
Agent-e d'entretien	Adjoint technique	C	TC	31/08/2018 au 05/07/2019	347
DIVISION HYGIÈNE DES LOCAUX					
Agent-e d'entretien	Adjoint technique	C	9,12/35	31/08/2018 au 31/12/2018	347
Agent-e d'entretien	Adjoint technique	C	7,95/35	02/10/2018 au 19/10/2018	347
Agent-e d'entretien	Adjoint technique	C	7,26/35	06/11/2018 au 21/12/2018	347
Agent-e d'entretien	Adjoint technique	C	30/35	01/01/2019 au 31/08/2019	347
DIVISION RESTAURATION					
Aide de cuisine	Adjoint technique	C	31,39/35	31/08/2018 au 05/07/2019	347
Aide de cuisine	Adjoint technique	C	24,58/35	31/08/2018 au 05/07/2019	347
Agent-e d'entretien et de restauration	Adjoint technique	C	17,79/35	31/08/2018 au 05/07/2019	347
Agent-e d'entretien et de restauration	Adjoint technique	C	16,48/35	31/08/2018 au 05/07/2019	347
Agent-e d'entretien	Adjoint technique	C	19,46/35	31/08/2018 au 05/07/2019	347
DIVISION SCOLAIRE					
Agent-e périscolaire	Adjoint d'animation	C	3,61/35	31/08/2018 au 05/07/2019	347
Agent-e d'animation	Adjoint d'animation	C	21,75/35	31/08/2018 au 05/07/2019	347
Agent-e périscolaire	Adjoint d'animation	C	5,39/5	31/08/2018 au 05/07/2019	347
Agent-e périscolaire	Adjoint d'animation	C	7,20/35	31/08/2018 au 05/07/2019	347
Agent-e périscolaire	Adjoint d'animation	C	7,20/35	31/08/2018 au 05/07/2019	347

2018/

Libellé fonction ou poste ou emploi	Grade	Cat.	Quotité de temps de travail	Durée	Indice brut
Agent-e périscolaire	Adjoint d'animation	C	5,51/35	31/08/2018 au 05/07/2019	347
Agent-e périscolaire	Adjoint d'animation	C	0,99/35	31/08/2018 au 05/07/2019	347
Agent-e périscolaire	Adjoint d'animation	C	10,89/35	31/08/2018 au 05/07/2019	347
Agent-e d'animation	Adjoint d'animation	C	16,32/35	31/08/2018 au 05/07/2019	347
Agent-e d'animation	Adjoint d'animation	C	5,49/35	31/08/2018 au 05/07/2019	347
Agent-e d'animation	Adjoint d'animation	C	12/35	31/08/2018 au 05/07/2019	347
Agent-e périscolaire	Adjoint technique	C	7,20/35	31/08/2018 au 05/07/2019	347
Agent-e périscolaire	Adjoint d'animation	C	7,20/35	31/08/2018 au 05/07/2019	347
Agent-e d'animation	Adjoint d'animation	C	23,71/35	31/08/2018 au 05/07/2019	347
Agent-e d'animation	Adjoint d'animation	C	6,26/35	31/08/2018 au 05/07/2019	347
Agent-e périscolaire	Adjoint d'animation	C	17,38/35	31/08/2018 au 05/07/2019	347

Vu l'avis favorable de la commission du personnel du 21 juin 2018 ;

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE LE RECOURS A DES AGENTS NON-TITULAIRES POUR L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITE SELON LE TABLEAU PRESENTE. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

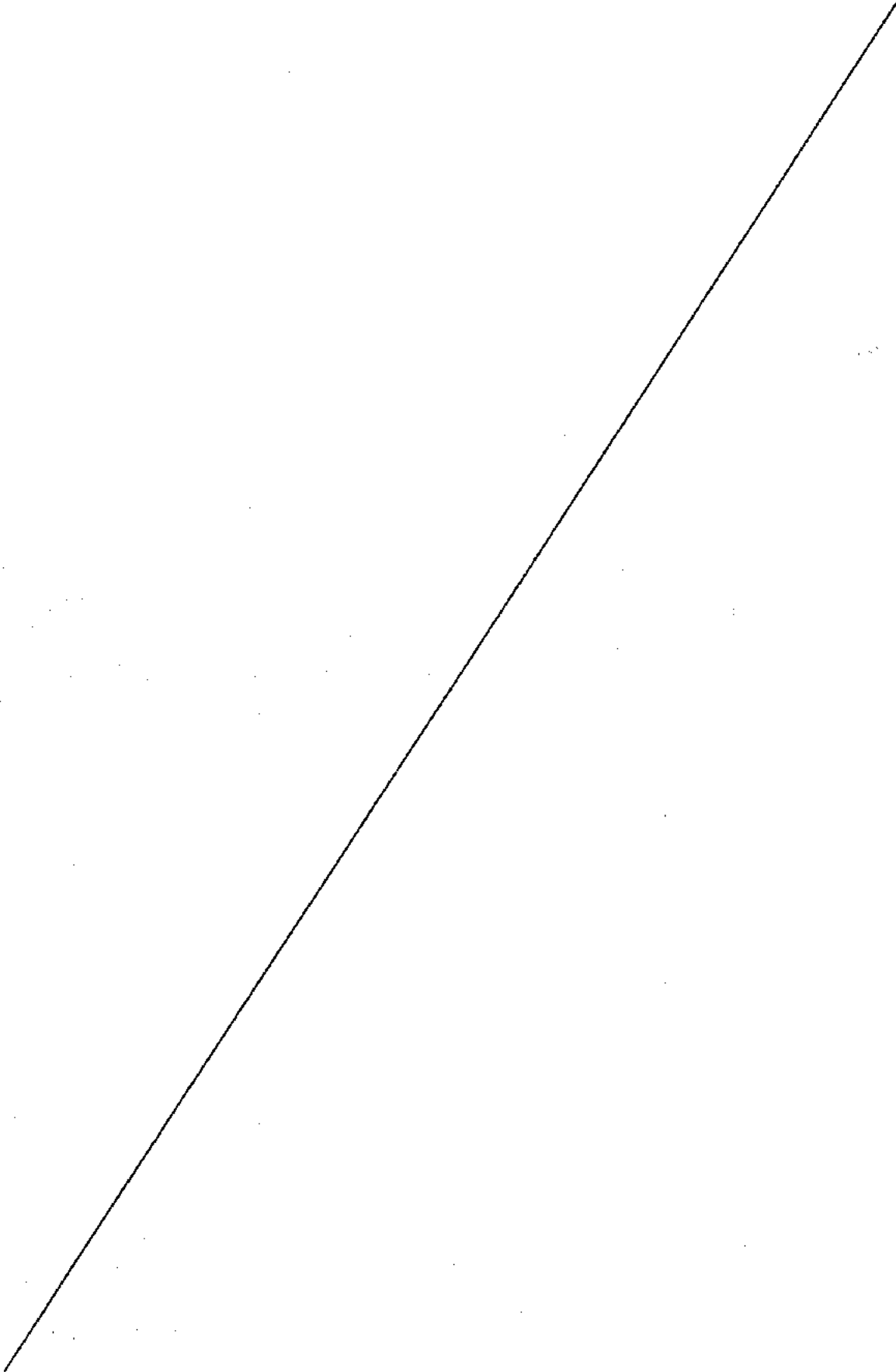
LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le **16/10/2018**
ID : 058-215801774-20180927-DEL2018_05_28-DE



2018/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

N° DEL2018_05_29

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

Absent :

LE BRUCHEC Marie-Christine

3 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 20 septembre 2018

OBJET : CULTURE ANIMATION – POLE CULTUREL : CREATION DE L'OPERATION

La réalisation du Pôle culturel va se dérouler sur plusieurs années et il convient d'en présenter une projection financière.

Cette projection se traduit comptablement par la création d'une opération qui permet d'identifier en dépenses et en recettes les éléments suivants :

- l'autorisation de programme : il s'agit du montant global de l'opération. Il est aujourd'hui déterminé au regard des études internes et pourra être ajusté en fonction des résultats des appels d'offres ;

- les crédits de paiement : il s'agit des sommes que le conseil municipal va valider chaque année au moment du vote du budget.

Le tableau suivant en donne les principaux éléments :

		Autorisation de programme		Crédits de paiement 2018
		HT	TTC	TTC
Dépenses	Travaux	3 150 460.00 €	3 780 552.00 €	- €
	Maîtrise d'œuvre	378 055.20 €	453 666.24 €	- €
	Maitrise d'ouvrage	60 000.00 €	72 000.00 €	- €
	Contrôle technique	30 000.00 €	36 000.00 €	- €
	SPS	30 000.00 €	36 000.00 €	- €
	Divers	29 000.00 €	34 800.00 €	4 000.00 €
	Sondage de sol	4 000.00 €	4 800.00 €	4 000.00 €
	Assurance DO	25 000.00 €	30 000.00 €	- €
	TOTAL	3 617 515.20 €	4 341 018.24 €	4 000.00 €
	Recettes	Département		300 000.00 €
État			211 500.00 €	- €
Feder / Région			200 000.00 €	- €
Autofinancement			2 029 518.24 €	- €
Emprunt			1 600 000.00 €	- €
TOTAL			4 341 018.24 €	- €

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A 27 POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE AUTORISATION DE PROGRAMME. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 27 pour

1 abstention (GUEHENNEC Yvonnick)

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

N° DEL2018_05_30

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

Absent :

LE BRUCHEC Marie-Christine

3 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 20 septembre 2018

OBJET : **CULTURE ANIMATION – POLE CULTUREL : VALIDATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE**

La réalisation d'une opération significative d'investissement entre dans le champ de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP. Elle oblige le maître d'ouvrage à procéder à la rédaction d'un programme et à en arrêter l'enveloppe financière.

Envoyé en préfecture le 18/10/2018

Reçu en préfecture le 18/10/2018

Affiché le **19/10/2018**

ID : 056-215601774-20180927-DEL2018_05_30-DE

Au regard des travaux du comité de pilotage et suite à la validation de ses orientations en conseil municipal du 5 juillet dernier, il est possible d'arrêter le programme repris en annexe (cf. ANNEXE DEL2018_05_30).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A 27 POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL ARRETE LE PROGRAMME DU POLE CULTUREL ET SON ENVELOPPE FINANCIERE (CF. ANNEXE DEL2018_05_30). M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

À PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 27 pour

1 abstention (GUEHENNEC Yvonnick)



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

N° DEL2018_05_31

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

Absent :

LE BRUCHEC Marie-Christine

3 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 20 septembre 2018

OBJET : CULTURE ANIMATION – POLE CULTUREL : VALIDATION DE LA PROCEDURE DE CONCOURS D'ARCHITECTES

Le programme de construction du pôle culturel sera accompagné par une équipe d'architectes dont la rémunération dépassera le seuil de 221 000 €. Au-delà de ce seuil, une procédure de concours est obligatoire.

Envoyé en préfecture le 18/10/2018

Reçu en préfecture le 18/10/2018

Affiché le **19/10/2018**

ID : 056-215601774-20180927-DEL2018_05_31-DE

Elle fera intervenir un jury (composé pour le tiers d'architectes) et se déroulera en plusieurs étapes :

- La première étape consistera en une sélection des candidatures sur références.
- Ensuite, les maîtres d'œuvre sélectionnés disposeront d'un délai d'environ 2 mois pour proposer un projet.

Ces projets, anonymisés, sont classés par le jury ce qui permet le choix par le Maire du maître d'œuvre.

La commission des travaux du 14 septembre 2018 propose de retenir 4 projets, ce qui impliquera d'indemniser 3 équipes de maîtrise d'œuvre (cf. ANNEXE DEL2018_05_31).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics à hauteur de 15 000 € HT ;

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A 27 POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CE REGLEMENT DE CONCOURS (CF. ANNEXE DEL2018_05_31). M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 27 pour

1 abstention (GUEHENNEC Yvonnick)

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

N° DEL2018_05_32

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

Absent :

LE BRUCHEC Marie-Christine

3 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 20 septembre 2018

OBJET : URBANISME – CREATION D'UNE LIAISON ELECTRIQUE SOUTERRAINE

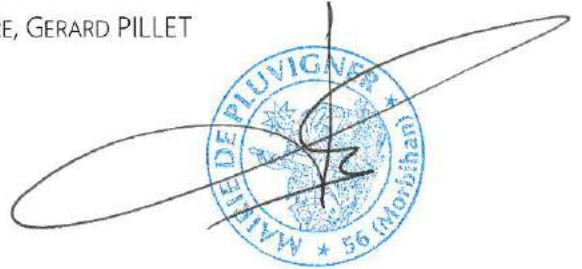
Une liaison électrique souterraine à 63 000 volts va être créée entre Kerhellegan (Plouharnel) et Pluvigner.
Le tracé traverse un chemin propriété de la commune à proximité du chemin rural du Guernic.
Une convention est nécessaire pour engager les travaux.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE M. LE MAIRE A SIGNER CETTE CONVENTION (CF. ANNEXE DEL2018_05_32).

VOTES : 28 pour

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

N° DEL2018_05_40

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

Absent :

LE BRUCHEC Marie-Christine

3 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 20 septembre 2018

OBJET : URBANISME – ACQUISITION DE LA PARCELLE AL 279 – RECTIFICATIF

Le centre technique du Département a été désaffecté.

Le Département propose à la commune d'en acquérir la partie boisée.

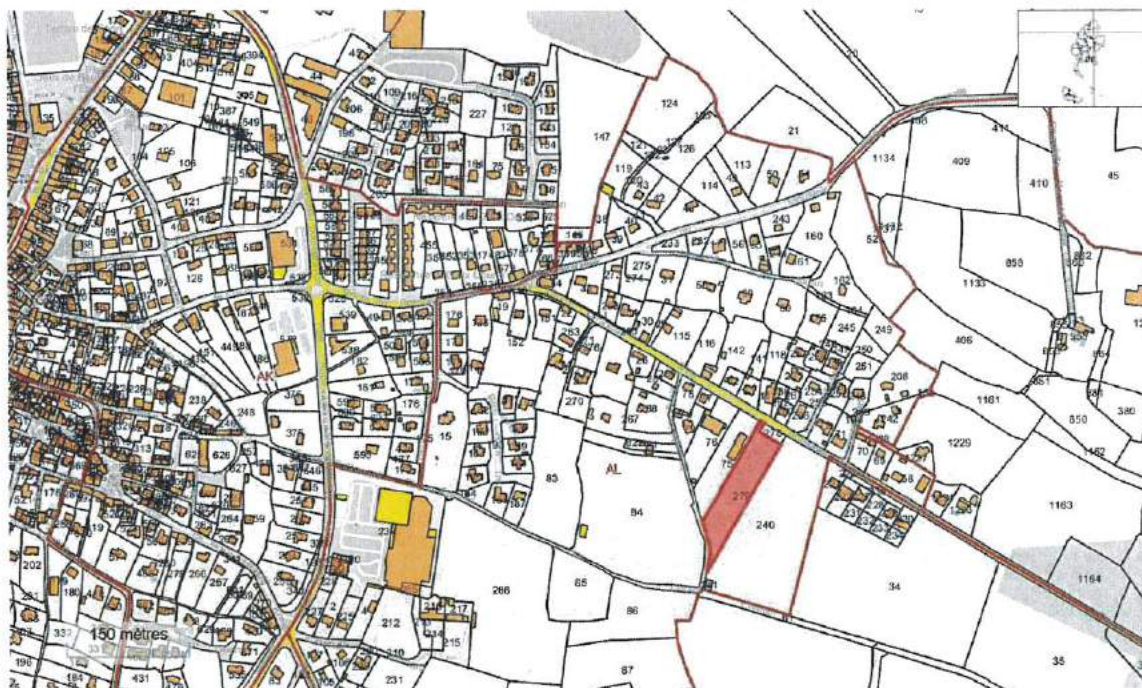
Il s'agit de la parcelle AL 279, d'une superficie de 5 593 m² proposée au prix de 1 560 €.

Envoyé en préfecture le 16/11/2018

Reçu en préfecture le 16/11/2018

Affiché le 16/11/2018

ID : 056-215601774-20180927-DEL2018_05_40-DE



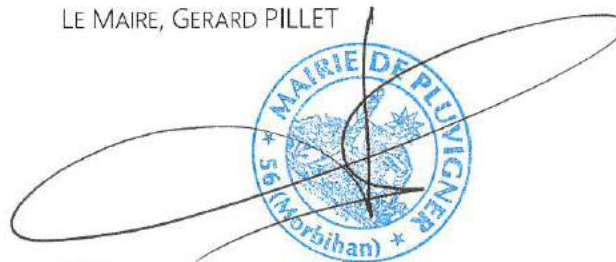
VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE L'ACQUISITION DE LA PARCELLE AL 279 AU PRIX DE 1 560 €. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Cette délibération annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2018_05_33 pour erreur informatique.

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

N° DEL2018_05_34

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

Absent :

LE BRUCHEC Marie-Christine

3 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 20 septembre 2018

OBJET : URBANISME – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE AS 36

En vue de la desserte de l'entreprise, le Département a autorisé l'accès direct sur la RD 768.

L'accès à cette entreprise suppose l'établissement d'une servitude de passage sur la parcelle AS 36, propriété de la commune.

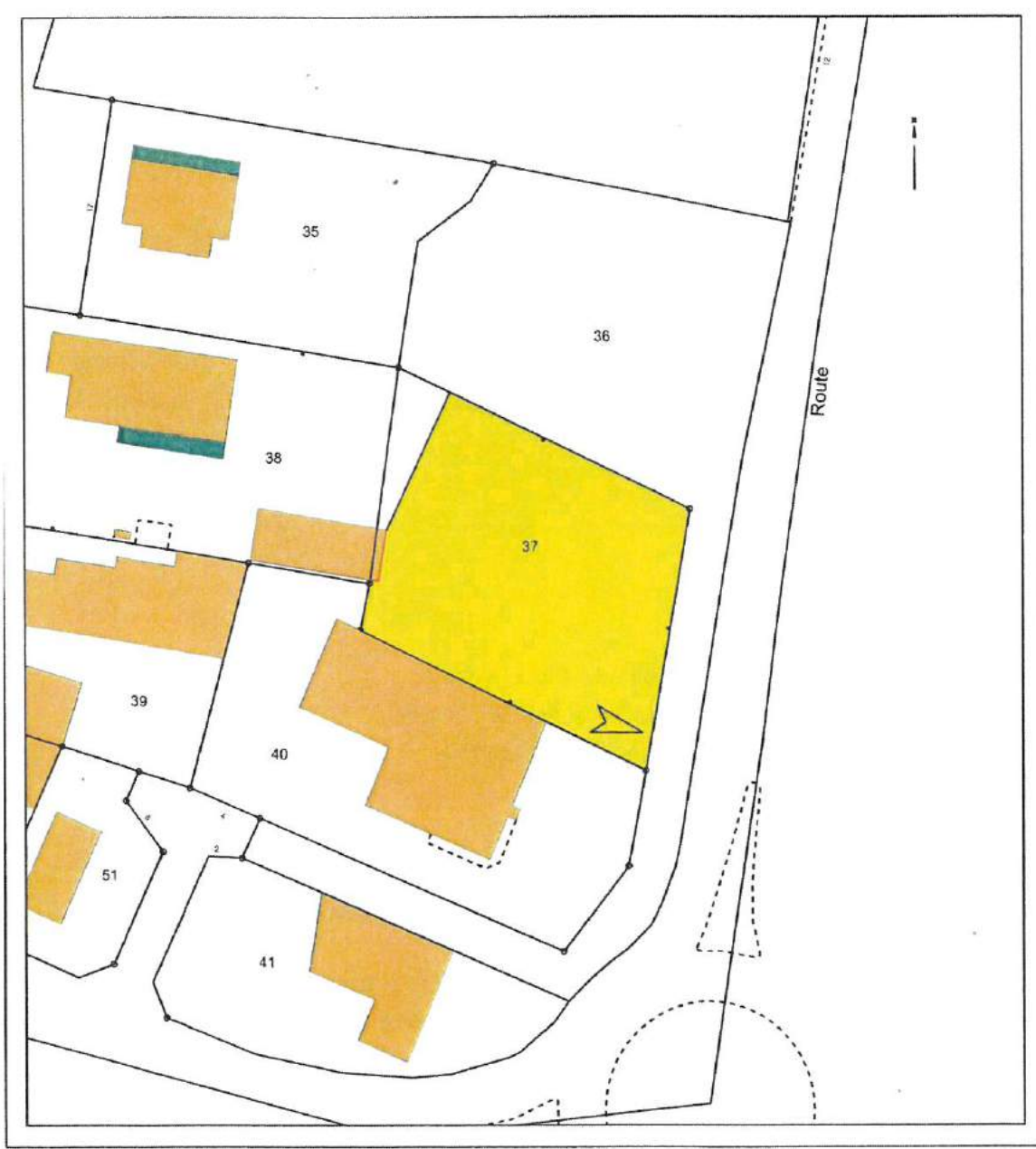
Numéro : 56177
 n° d'ordre du document d'arpentage :
 Document vérifié et numéroté le :
 A :
 Par :
 Section : AS
 Feuille(s) : 01
 Qualité du plan : P4
 Echelle d'origine : 1/1000
 Echelle d'édition : 1/1000
 Date de l'édition : 09/04/2008

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
 D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

CERTIFICATION
 (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
 Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
 A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par M géomètre à
 Les propriétaires déclarant avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
 A .GRANDCHAMP, le 08/04/2018
 0 5 6 1 7 7 1 8 7 0 0 4 8 12 AVR. 2018

Cachet du rédacteur du document :
 Document dressé par
 Vincent BINGRAY
 à .GRANDCHAMP
 Date 10/04/2018
 Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (sans avoir par suite à rayer) dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, arpenteur, géomètre ou technicien autorisé du cadastre, etc...)
 (3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (marchand, avocat représentant qualité de faculté agréé, etc...)



2018/

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A 25 POUR, 2 CONTRE ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE L'ETABLISSEMENT DE CETTE SERVITUDE. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 25 pour

2 contre

(GUEHENNEC Yvonnick ; Martine LE CAM)

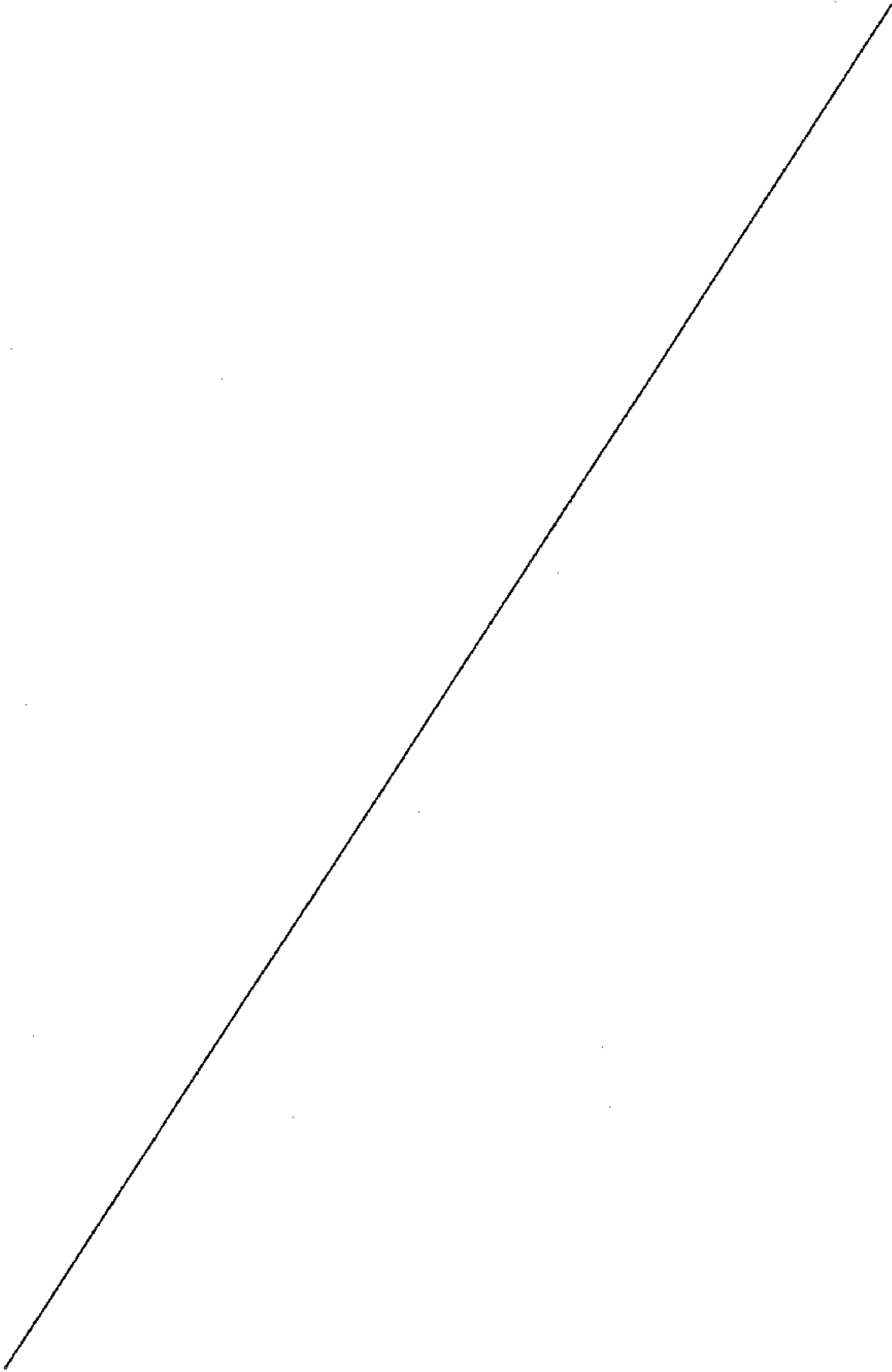
1 abstention (JUIF Alain)



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le **16/10/2018**
ID : 056-215601774-20180927-DEL2018_05_34-DE



2018/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

N° DEL2018_05_35

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

Absent :

LE BRUCHEC Marie-Christine

3 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 20 septembre 2018

OBJET : URBANISME – CESSIONS DE TERRAINS POUR LA CONSTRUCTION D'UN CABINET MEDICAL ET D'UNE PHARMACIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n°DEL2018_04_28 et n°DEL2018_04_29 du 5 juillet 2018 ;

Vu l'avis des Domaines en date du 17 août 2018 ;

Afin de permettre la réalisation des projets de création d'un cabinet médical et d'une pharmacie, il est nécessaire de céder une partie de la parcelle AI 178.

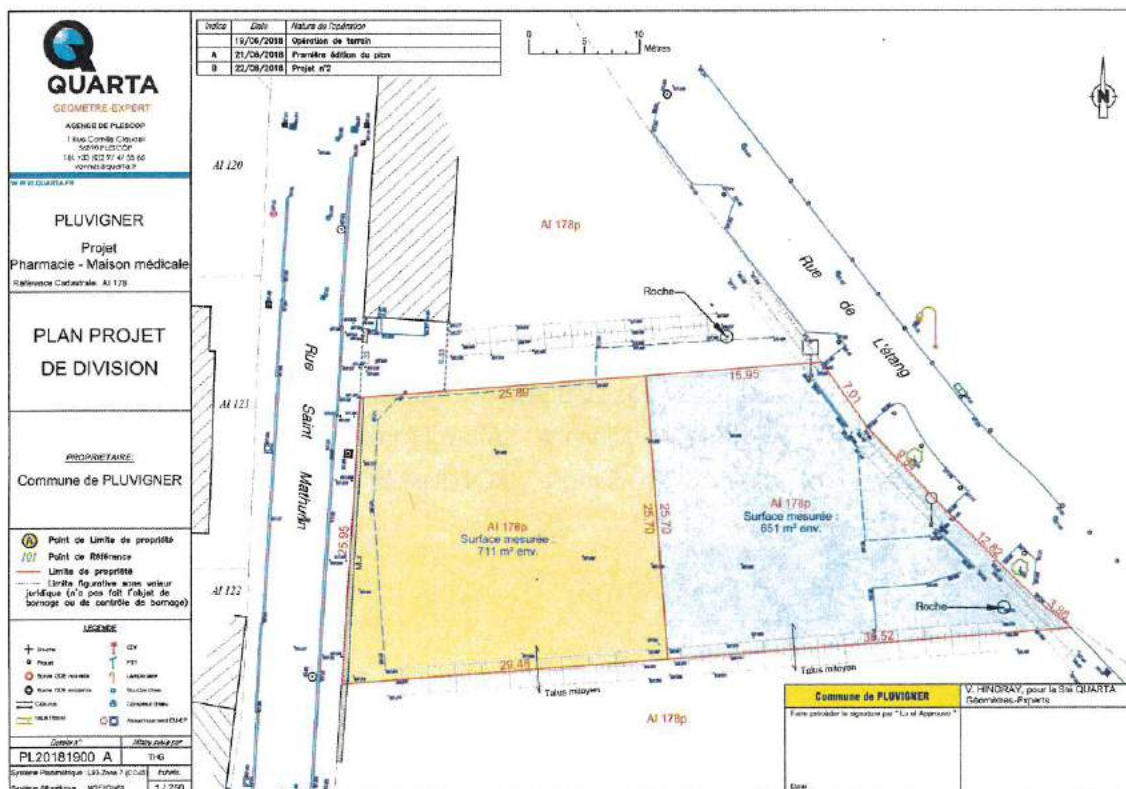
Au regard de l'évaluation des domaines, un prix de 77 € du m² a été arrêté.

L'assiette du cabinet médical étant de 651 m², le prix de vente est de 50 127 €.

L'assiette de la pharmacie étant de 711 m², le prix de vente est de 54 747 €.

Les acquéreurs d'une partie de la parcelle AI 178 sont :

- Pour le cabinet médical : Monsieur Jean-Jacques PEYRE et Madame Estelle HATTE CARISSAN
- Pour la pharmacie : la SCI JPCE représentée par Monsieur Jean-Paul LE BAILLY



VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU L'ESTIMATION DES DOMAINES EN DATE DU 17 AOUT 2018 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

- APPROUVE LES CESSIONS DE TERRAINS :
 - CABINET MEDICAL : 651 m² DE LA PARCELLE N° AI 178 POUR UN MONTANT DE 50 127 € ;
 - PHARMACIE : 711 m² DE LA PARCELLE N° AI 178 POUR UN MONTANT DE 54 747 € ;
- DIT QUE LES FRAIS AFFERENTS A CETTE CESSION SONT A LA CHARGE DES ACQUEREURS (MONSIEUR JEAN-JACQUES PEYRE, MADAME ESTELLE HATTE CARISSAN, LA SCI JPCE REPRESENTEE PAR MONSIEUR JEAN-PAUL LE BAILLY) ;
- AUTORISE LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT CORRESPONDANT.

2018/

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

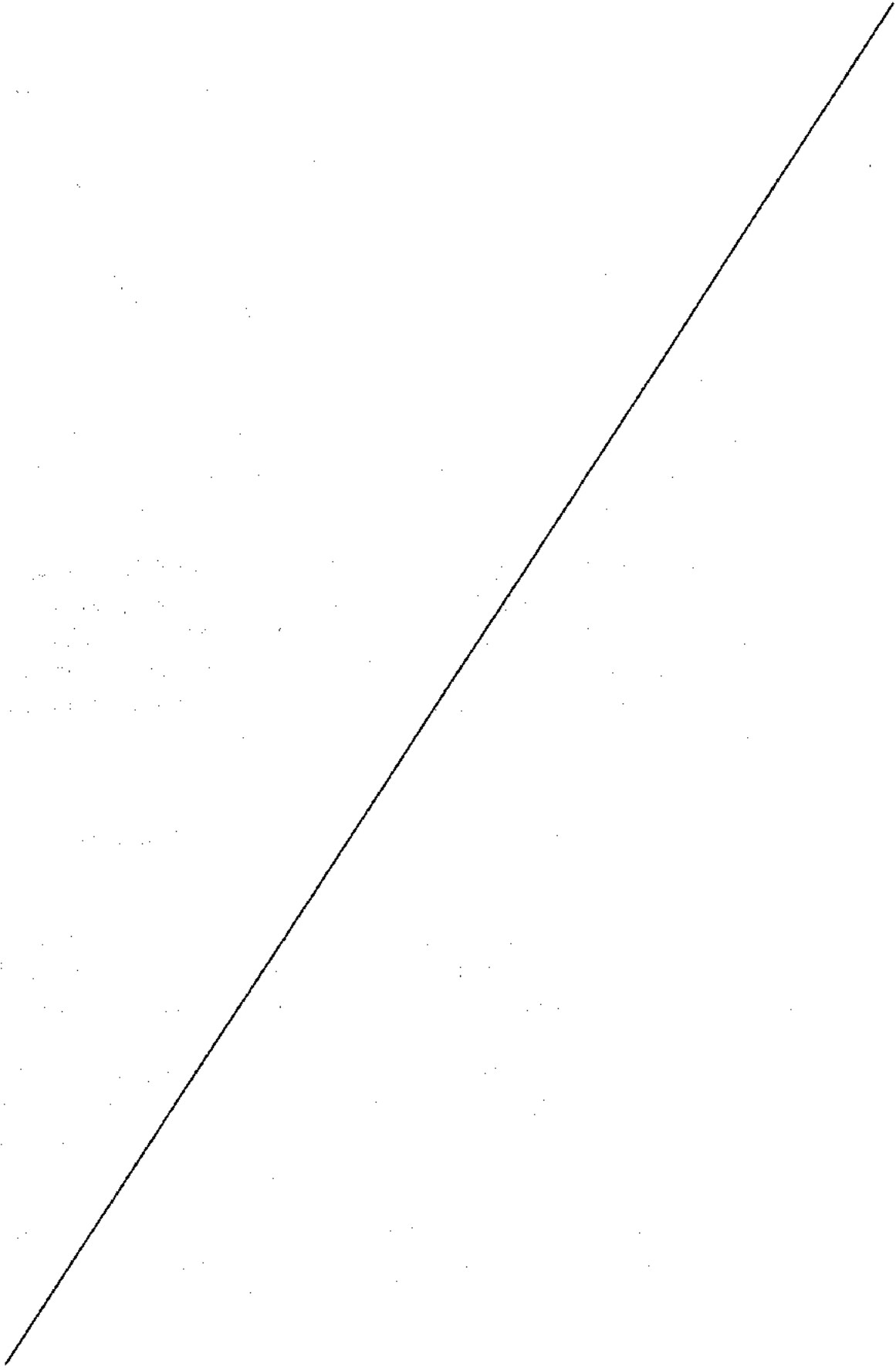
VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le **16/10/2018**
ID : 058-215601774-20180927-DEL2018_05_35-DE



2018/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

N° DEL2018_05_36

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

Absent :

LE BRUCHEC Marie-Christine

3 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 20 septembre 2018

OBJET : URBANISME – CESSIION D'UNE PARCELLE A AQTA EN VUE DE LA REALISATION DE LA ZONE DE BREVENTEC

La compétence relative aux zones d'activités repose en totalité sur les communautés de communes. Auray-Quiberon-Terre-Atlantique va réaliser la zone d'activité sur le site de Bréventec. Une parcelle demeure la propriété de la commune.

En raison de la répartition des compétences entre les communes et l'intercommunalité, il convient de transférer pour l'euro symbolique la propriété de cette parcelle YH 64 de 20 340 m² à Auray-Quiberon-Terre-Atlantique.



VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A 19 POUR ET 9 CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE LA CESSION DE 20 340 M² DE LA PARCELLE N° YH 64 POUR L'EURO SYMBOLIQUE ;
- DIT QUE LES FRAIS AFFERENTS A CETTE CESSION SONT A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR ;
- AUTORISE LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT CORRESPONDANT.

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 19 pour – 9 contre

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2018/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

N° DEL2018_05_37

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

Absent :

LE BRUCHEC Marie-Christine

3 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 20 septembre 2018

OBJET : URBANISME – VŒU EN FAVEUR DE L'AMENAGEMENT DU ROND-POINT DE TALHOÛËT

La compétence développement économique, qui comprend notamment l'aménagement et la gestion des zones d'activité appartient depuis de longue date à l'intercommunalité. Il s'agit aujourd'hui, pour la communauté de communes Auray-Quiberon-Terre-Atlantique d'une compétence obligatoire qui a un caractère essentiel pour le territoire.

La zone d'activité de Talhouët a vu son achèvement réalisé sans que son rond-point, qui est notre entrée de ville ne reçoive un aménagement soigné.

Demain, la zone d'activité de Bréventec s'étendra sur 14 hectares et accentuera la vocation économique de la partie sud de la commune de Pluvigner.

Un aménagement paysager de qualité s'imposera sur l'ensemble de la zone et particulièrement sur le rond-point qui desservira également cette nouvelle zone d'activité.

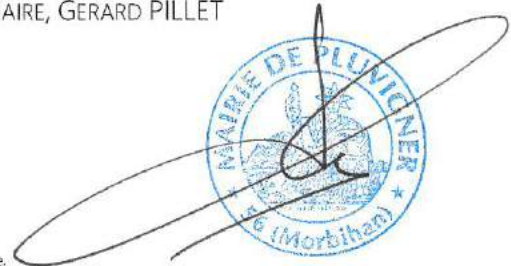
Le conseil municipal émet le vœu que l'aménagement de ce rond-point soit intégré au programme des travaux de la nouvelle zone d'activité de Bréventec.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE CE VŒU ET ACCEPTE L'ENVOI DE CELUI-CI A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AQTA.

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

N° DEL2018_05_38

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

Absent :

LE BRUCHEC Marie-Christine

3 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 20 septembre 2018

OBJET : URBANISME – DENOMINATION DU LOTISSEMENT SITUE ROUTE DE BAUD

Un lotissement est en cours de réalisation sur la route de Baud au Pratello.

La commission urbanisme propose de le dénommer Lotissement Nominoë.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2018

Reçu en préfecture le 15/10/2018

Affiché le 16/10/2018

ID : 056-215601774-20180927-DEL2018_05_38-DE

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL DENOMME LE LOTISSEMENT EN COURS DE REALISATION AU PRATELLO « LOTISSEMENT NOMINOË ».

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

N° DEL2018_05_39

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; GUYONVARH Agnès ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

Absent :

LE BRUCHEC Marie-Christine

3 Pouvoirs :

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. ROBIC Bernard donne pouvoir à Mme LE CAM Martine.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 20 septembre 2018

OBJET : URBANISME – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Une propriété cadastrée AO 51 située place Bohalo ne dispose pas d'accès pour les véhicules sur la voie publique.

La suppression d'une place de parking sur cette place permettrait aux propriétaires d'en créer une sur leur parcelle et d'occuper l'emplacement ainsi libéré devant leur nouvelle entrée.

Cette portion du domaine public communal peut donc être déclassé sans porter atteinte à la circulation publique afin d'être vendue aux propriétaires de la parcelle AO 51.

Envoyé en préfecture le 15/10/2018

Reçu en préfecture le 15/10/2018

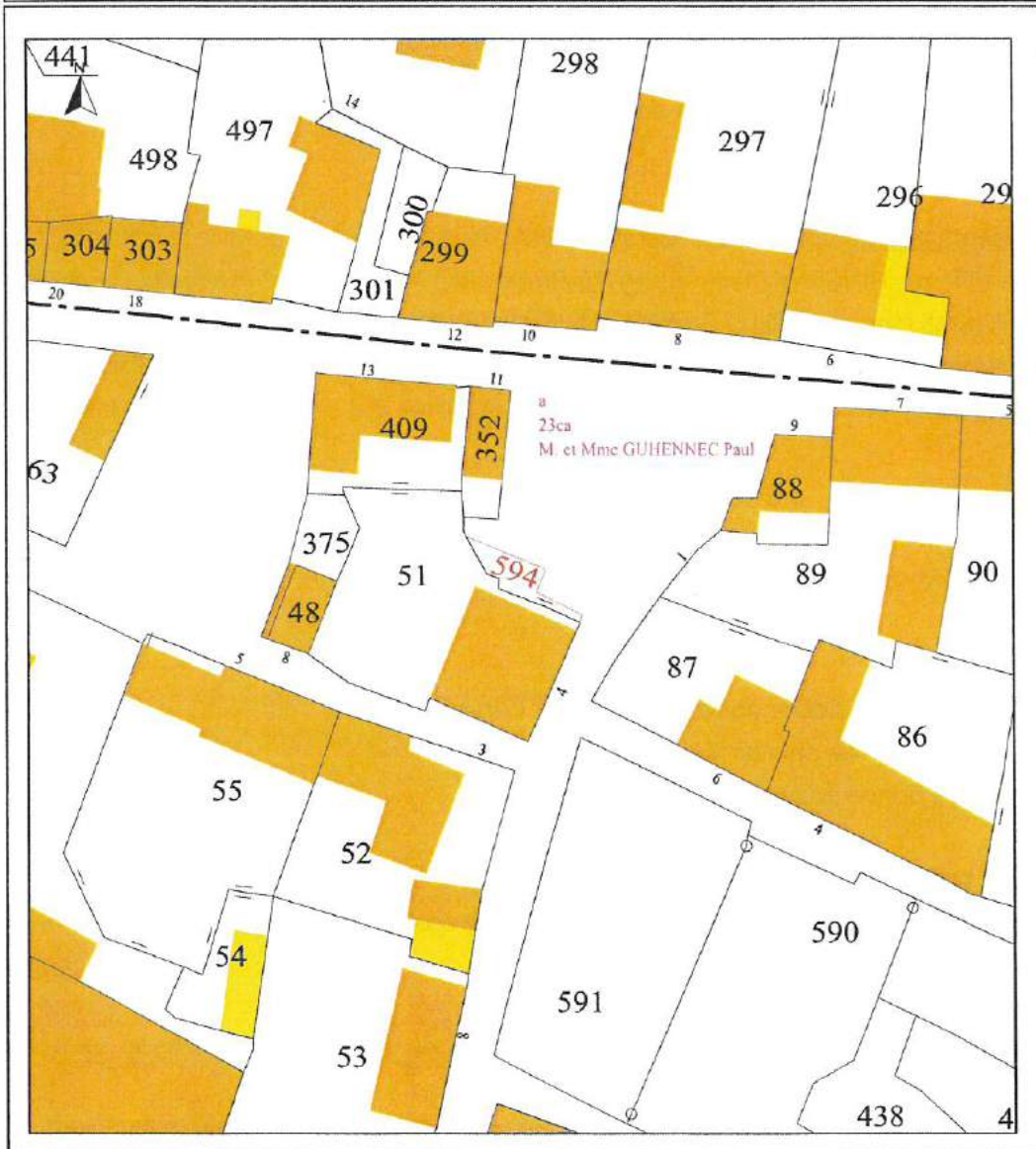
Affiché le 16/10/2018

ID : 056-215601774-20180927-DEL2018_05_39-DE

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme ;

Commune : PLUVIGNER (177)	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Section : AO Feuille(s) : 000 AD 01 Qualité du plan : P4 ou CP (20 cm)
Numéro d'ordre du document d'arpentage : 2926 S Document vérifié et numéroté le 27/09/2018 APTGC de VANNES Par Nolwenn QUERE Inspectrice des Finances Publiques Signé	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par géomètre à Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la présente 6463. A le	Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500 Date de l'édition : 27/09/2018 Support numérique :
VANNES Pôle de topographie et de gestion cadastrale 13 Avenue Saint Symphorien 56020 VANNES Cédex Téléphone : 02 97 01 50 66 ptgc.morbihan@dgfi.fr	<i>Modification selon les énonciations d'un acte public</i>	D'après le document d'arpentage dressé Par VINCENT HINGRAY (2) Réf. : 2018-1802A Le 28/06/2018

(1) Pour les bordings rectils, la formule A est applicable sans être le cas d'une section quelconque par voie de main (ou) Dans la formule C, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualifié de la commune après l'annulation de son mandat, le géomètre, titulaire de son brevet, est tenu de continuer son exercice, sous réserve de l'absence de tout autre mandat.
(3) Préciser les noms et prénoms de signataires et les adresses de résidence (carré, angle, rue, etc.)



2018/

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE LE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC POUR CETTE PORTION DE LA PLACE BOHALO. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 27.09.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le **16/10/2018**
ID : 056-215601774-20180927-DEL2018_05_39-DE

